

#### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

#### DU

### MARDI 31 MAI 2022 A 19H00

L'an deux mille vingt-deux et le mardi trente et un mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Florence SANCHEZ, Maire.

PRESENTS: Florence SANCHEZ – Henri-Paul BONNEAU - Fabienne MICHEL - Sonia REBOUL – Gérard ORTUNO - Géraldine LACANAL – Michel BERNABEU - Marianne ARRIGO – Pierre MARIEZ – Bruno VANDERMEERSCH – Gaëlle GUENAL - Céline BRUN-GHALEM – Pierre CROS - Terry ADGE – Françoise BARTHELEMY - Bruno HERNANDEZ – Lydie LAMBERT – Fabrice BARBE - Béatrice CECILLON-PINTENO – Jean-Marc DAUGA – Sylvain BARONE – Laurence GRANIER -

POUVOIRS : Geneviève LAGALIE- ADGE donne pouvoir à Géraldine LACANAL Julie PEREA donne pouvoir à Gaëlle GUENAL Thomas BORDENAVE donne pouvoir à Sylvain BARONE

ABSENTS: André LOPEZ - Véronique PEYROTTE - Emmie CHARAYRON - Julien CHARAYRON.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance ouverte à 19h00.

I / Nomination du secrétaire de séance : Céline BRUN GHALEM

## II/ Enumération des points de l'ordre du jour de la séance :

- FINANCES Approbation du Compte de Gestion 2021, du Compte Administratif 2021 et Affectation définitive des résultats 2021
- RESSOURCES HUMAINES Fixation des modalités d'application du RIFSEEP au sein de la Ville de Poussan
- 3. RESSOURCES HUMAINES Fixation du nombre de représentants, institution du paritarisme et modalités de recueil de l'avis du Comité Social Territorial
- 4. RESSOURCES HUMAINES Mise à jour du tableau des emplois
- 5. TRAVAUX Adoption de l'avenant n°1 à la convention d'habilitation dans le cadre du dispositif de Certificats d'Economie d'Energie, entre Hérault Energies et la Ville de Poussan.
- PATRIMOINE Convention de mise à disposition de la parcelle BA n°234, entre Hérault Logement et la Ville de Poussan
- 7. PATRIMOINE Bilan des acquisitions et cessions de l'année 2021
- 8. URBANISME Acquisition des parcelles D n°620 et n°628
- 9. URBANISME Acquisition de la parcelle BM n°115
- 10. URBANISME Rétrocession de voiries AR n°28, AP n°215, AR n°16 et BH n°395

# III/ Information sur les décisions du Maire :

Vu les délégations qui lui ont été accordées, par délibération n°2020-28 en date du 05 août 2020, Madame le Maire rend compte des décisions prises en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décision n°2022-21 en date du 19 mai 2022 portant étude d'opportunité, de faisabilité, de programmation et d'assistance au choix du maitre d'œuvre dans le cadre d'une réhabilitation d'une chapelle en centre socio-culturel – Marché à passer avec le Groupement PROFILS CONSULTANTS (mandataire) - SCENOCONSEIL (co-traitant) – Financement

Décision n°2022-23 en date du 4 mai 2022 portant promesse unilatérale d'achat de la parcelle B N° 2725 / ANNULE ET REMPLACE LA DECISION 2022-18

# IV/ Les rapports :

<u>RAPPORT N°1</u>: FINANCES – Approbation du Compte de Gestion 2021, du Compte Administratif 2021 et Affectation définitive des résultats 2021.

Rapporteur : M. ORTUNO

Le Conseil municipal adopte A LA MAJORITE (3 abstentions : S. BARONE, T. BORDENAVE, L. GRANIER) le Compte de Gestion 2021, le Compte Administratif 2021 et l'affectation définitive des résultats 2021.

<u>RAPPORT N°2</u> : RESSOURCES HUMAINES – Fixation des modalités d'application du RIFSEEP au sein de la Ville de POUSSAN.

Rapporteur: Madame le Maire

Le Conseil municipal adopte **A L'UNANIMITE** la mise en œuvre du RIFSEEP applicable selon les modalités fixées pour l'ensemble des cadres d'emplois éligibles et aux vu des plafonds et critères d'attribution définis pour chacune des deux parts, IFSE et CIA.

<u>RAPPORT N° 3</u> : RESSOURCES HUMAINES – Fixation du nombre de représentants, institution du paritarisme et modalités de recueil de l'avis du Comité Social Territorial.

Rapporteur: Mme MICHEL

Le Conseil municipal approuve **A L'UNANIMITE** la fixation paritaire du nombre de représentants à 4 représentants pour chacun des deux collèges, ainsi que les modalités de recueil de l'avis du futur CST.

RAPPORT N°4: RESSOURCES HUMAINES – Mise à jour du tableau des emplois.

Rapporteur : M. HERNANDEZ

Le Conseil Municipal approuve **A L'UNANIMITE** la mise à jour générale du tableau des emplois, avec la création d'un emploi.

RAPPORT N° 5 : TRAVAUX – Adoption de l'avenant n° 1 à la convention d'habilitation dans le cadre du dispositif de Certificats d'Economie d'Energie entre Hérault Energies et la Ville de Poussan

Rapporteur: M. ORTUNO

Le Conseil municipal approuve **A L'UNANIMITE** les termes de l'avenant n°1 à la convention d'habilitation dans le cadre du dispositif de Certificats d'Economie d'Energie, entre Hérault Energies et la Ville de Poussan.

RAPPORT N° 6 : PATRIMOINE – Convention de mise à disposition de la parcelle BA n° 234 entre Hérault Logement et la Ville de Poussan.

Rapporteur: M. BONNEAU

Le Conseil municipal approuve **A L'UNANIMITE** les termes de la convention de mise à disposition de la parcelle BA n°234, entre Hérault Logement et la Ville de Poussan

RAPPORT N°7: PATRIMOINE – Bilan des acquisitions et cessions de l'année 2021

Rapporteur : M. BONNEAU

Le Conseil municipal prend acte **A L'UNANIMITE** du bilan des acquisitions et cessions pour l'année 2021.

RAPPORT N°8: URBANISME - Acquisition des parcelles D N° 620 et 628.

Rapporteur : M. MARIEZ

Le Conseil municipal approuve **A L'UNANIMITE** l'acquisition des parcelles section D N°620 et N°628 d'une superficie totale de 17ha 75a 19ca pour un montant total de 25 000,00 €.

RAPPORT N°9: URBANISME - Acquisition de la parcelle BM n° 115

Rapporteur : M. MARIEZ

Le Conseil municipal approuve **A L'UNANIMITE** l'acquisition de la parcelle BM n°115 d'une superficie totale de 3 438 m² pour un montant total de 2 060,00 €.

RAPPORT N° 10 : URBANISME – Rétrocession de voiries AR n° 28, AP n° 215, AR N° 16 et BH n° 395

Rapporteur : M. BONNEAU

Le Conseil municipal approuve **A L'UNANIMITE** les alignements des parcelles et leur intégration dans le domaine public.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôture la séance à 19h45.

Le Maire,

Florence SANCHEZ

La Secrétaire de séance

Céline BRUN-GHALEM



